

PRIX ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

PRIX DE VENTE PAR PERSONNE

2160 €

sur une base
de 30 personnes

2035 €

sur une base
de 40 personnes

Supplément en chambre individuelle :

280 € (en nombre limité).

Ces prix comprennent :

- ✓ Une assistance à l'aéroport de Paris pour aider aux formalités pour le vol aller.
- ✓ Les pré et post acheminements en autocar au départ de Dunkerque avec ramassage à Bailleul et Lille Europe vers l'aéroport, et retour.
- ✓ Le transport aérien sur vols réguliers et indirects Paris Roissy / Cork à l'aller et Dublin / Paris Roissy au retour, avec la compagnie Air France, en classe économique.
- ✓ Les taxes d'aéroport et de sécurité (d'un montant de 54 € par personne au 11 septembre 2025).
- ✓ L'accueil à l'aéroport de Cork par votre guide.
- ✓ Les services d'un guide accompagnateur francophone pendant la durée du pèlerinage.
- ✓ La mise à disposition d'un autocar de bon confort selon le programme proposé.
- ✓ L'hébergement en hôtel de catégorie 3 ou 4* (normes locales), en chambre à deux lits.
- ✓ La taxe de séjour.
- ✓ La pension complète, du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour.
- ✓ Thé et café prévus aux repas.
- ✓ Tous les droits d'entrée dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme.
- ✓ La mise à disposition d'audiophones pour toute la durée du pèlerinage.
- ✓ La garantie annulation.
- ✓ L'assurance assistance et rapatriement Mutuaide Assistance.
- ✓ Un livre guide, un sac à dos, un chèche et des étiquettes bagages.

Ces prix ne comprennent pas :

- × Les boissons (hors café et thé).
- × Les pourboires pour le guide accompagnateur et le chauffeur.
- × Les offrandes de messes.
- × Les offrandes pour les communautés rencontrées et les intervenants extérieurs.
- × Toutes les dépenses à caractère personnel et autres prestations non mentionnées dans « Ces prix comprennent ».

■ Calcul des prix

Les prix ont été calculés selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) et sanitaires connues en date du 11 septembre 2025.

À 35 jours du départ au plus tard, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant, etc.), selon le nombre définitif d'inscrits et selon les conditions de voyage.

■ Formalités de police

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Pour les pèlerins d'autres nationalités, merci de contacter l'agence Bipel Rennes pour connaître les formalités administratives.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/irlande/#entree>

■ Date limite d'inscription

Le 7 mai 2026 (ou dès que possible).

■ Conditions de vente et d'annulation

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les prix indiqués ci-dessus ont été calculés pour des groupes de 30 et 40 personnes et selon les conditions économiques connues en date du 11 septembre 2025.

Toute annulation doit être notifiée par lettre. Des frais de 95 € seront retenus par personne, jusqu'à 61 jours du départ. Puis les versements effectués par le participant pourront être remboursés, sous déduction des frais suivants en fonction de la date de l'annulation :

- entre 60 et 31 jours avant le départ, 25 % du montant total du voyage ;
- entre 30 et 16 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage ;
- entre 15 et 4 jours avant le départ, 75 % du montant total du voyage ;
- à partir de 3 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement. Vous pouvez nous appeler au 02 99 30 58 28. Enfin, le cas échéant, nous vous remercions de confirmer l'annulation par écrit dès que possible : bipel.pelerinages@bipel.com

ORGANISATION TECHNIQUE BIPEL - IMMATRICULATION IM035 100 040

Le service Garantie annulation, offert par Bipel (sur présentation d'un justificatif), prend en charge les frais d'annulation mentionnés ci-dessus pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...), dès l'inscription et ce jusqu'au jour du départ.